COMMENT SE PROCURER UNE ARME DE CATEGORIE C LEGALEMENT ET FACILEMENT

Salut les gars, pour donner suite au topic de @Vasky qui expliquait comment se procurer une arme de catégorie D (Libre à l'achat pour les majeurs), je vais vous expliquer comment acquérir une arme de catégorie C **légalement et facilement** !

- 1- Une arme de catégorie C qu'est-que c'est ? La catégorie C comporte tous les fusils à verrou et à levier sous garde avec une capacité de 11 coups maximum, les fusils à pompe avec une capacité de 5 coups (4 dans le tube + 1 dans le canon), avec un canon d'une longueur minimum de 61cm et une longueur d'arme supérieure ou égale à 80cm, les fusils semi-auto avec un chargeur fixe d'une capacité de 2 coups + 1 et les fusils double et monocoup.
- 2- Ce qu'il faut ! **Vous devez ne pas être fiché au FINIADA** (Fichier national des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes), avoir un certificat médical attestant de votre capacité à détenir une arme et d'une pièce d'identité.
- 3- Comment faire ? Il y a 3 solutions, le classique permis de chasse mais c'est chiant à passer. Ensuite, la licence de tir, qui vous permettra après un an de pouvoir acquérir des armes de catégorie B, mais qui est la plus chère. La dernière est la moins chère et la plus simple, la licence de ball trap (FFBT).
- 4- Se procurer l'arme ! Une fois la licence tamponnée, vous pourrez aller directement vous procurer une arme, aucun délai de validation n'est requis !

Pour le stockage:

- 1- Ranger l'arme dans un coffre-fort
- 2- Si pas de coffre-fort, la stocker avec un élément de l'arme démonté, qui rendra l'usage de l'arme impossible sans ce dernier
- 3- Si vous ne démontez pas l'arme, vous devrez la verrouiller avec un verrou de pontet
- 4- Les munitions ne doivent pas être stockée avec l'arme

Contrairement aux armes de catégorie D, elles seront **déclarées automatiquement en préfecture par l'armurier**, mais bon ici personne ne va en acquérir pour un mauvais usage, donc ce n'est pas un souci. Et l'avantage des armes de catégorie C contrairement à la catégorie B (Le seul soit dit en passant) c'est que **si votre licence expire vous pourrez garder ces armes en toute légalité**, contrairement aux armes de catégorie B que vous devriez soit revendre soit détruire. Par contre vous ne pourrez plus acheter de munitions, mais bon faut pas trop en demander non plus.

Niveau tarification vous pourrez avoir quelque chose de correct pour 400-500 euros neuf, et sinon il y a aussi les enchères.

Pour les sites d'armurerie je vous conseil le site **Meyson** et **Natura Buy**, un large choix à des prix intéressants pour le premier et pour le second un lieu de vente entre professionnel et particulier avec du neuf de l'occasion et des enchères !

En espérant vous avoir rendu service ;)